



ÉGLISE CATHOLIQUE
EN CHARENTE
Diocèse d'Angoulême

Je fais un don en ligne pour la quête

Données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection des données personnelles (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, droit que vous pouvez exercer par simple demande à communication@dio16.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à enregistrer votre paiement, et pour les opérations de communication du diocèse d'Angoulême.

Vous pouvez également faire un don sur l'application La Quête :

Je télécharge

Pourquoi donner ?

La quête effectuée au cours des messes est un geste de solidarité et de communion des catholiques pour la vie de leur paroisse : c'est même leur principale ressource financière.

Don eucharistique, la quête permet de faire face aux charges de fonctionnement d'une paroisse : chauffage, éclairage, entretien et réparation des bâtiments, fleurissement de l'église, feuille de messe, etc.

Combien donner ? À titre indicatif, il est conseillé de donner par personne au moins 2 € lors de chaque quête.

Contact :

Service Ressources – ressources@dio16.fr – 05.45.91.34.44
Association diocésaine d'Angoulême – 226 rue de Bordeaux – 16000 Angoulême

Conformément à la loi de 1905, l'Église ne perçoit aucune subvention pour accomplir sa mission. Le diocèse d'Angoulême vit principalement des dons des fidèles. Merci pour votre soutien.

Ce formulaire n'est pas publié.

Pourquoi donner ?

Le Denier est la principale ressource financière du diocèse et des paroisses, tous les chrétiens sont appelés à participer au Denier en fonction de leurs moyens.

Don de participation, le Denier est une démarche de justice : il permet d'abord de faire vivre les prêtres, ainsi que les laïcs salariés, en charge de l'animation pastorale, de l'accueil ou encore de l'administration...

Combien donner ? Pour comprendre comment est utilisé l'argent collecté grâce au Denier, voici quelques

repères chiffrés :

100 € = 1 semaine de traitement d'un prêtre

250 € = 1 semaine de formation d'un séminariste

500 € = 2 mois de complément de pension d'un prêtre retraité

Contact

Service Ressources – denier@dio16.fr – 05.45.91.34.44

Association diocésaine d'Angoulême – 226 rue de Bordeaux – 16000 Angoulême

Conformément à la loi de 1905, l'Église ne perçoit aucune subvention pour accomplir sa mission. Le diocèse d'Angoulême vit principalement des dons des fidèles. Merci pour votre soutien.